

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

5210-5222, avenue Walkley

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 11 septembre 2017, à 19 heures, au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, 6400, avenue de Monkland, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'alignement de construction du nouveau bâtiment à construire en lieu et place du 5210-5222, avenue Walkley.

Cette dérogation mineure permettrait :

- qu'une proportion d'au moins 39 % de la superficie de la façade du nouveau bâtiment respecte l'alignement de construction, contrairement à l'article 52 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) qui requiert une proportion d'au moins 60 %;
- que l'alignement de construction de toutes autres parties du nouveau bâtiment puisse être en retrait, sans toutefois excéder une distance de 19,5 m de l'emprise de la rue, contrairement à l'article 60 du *Règlement d'urbanisme* (01-276) qui requiert un alignement avec l'un ou l'autre des plans de façade de référence.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 23 août 2017.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves